

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le général La Marmora, répondant au général Bixio, a repoussé en ces termes le mot de révolution appliqué aux événements accomplis en Italie :

« L'honorable M. Bixio met toujours la révolution en avant. Révolution est pour moi et pour beaucoup synonyme de confusion, désordre, illégalité, violence, et à la fin terreur. Mais nous n'avons pas eu de révolution vraie en Italie; c'est une renaissance, une guerre d'indépendance, rien de semblable à ce qui s'est passé en France à la fin du dernier siècle, et dans d'autres pays.

« Quand on nous traite de révolutionnaires, on oublie l'histoire des vraies révolutions. Pour moi, je veux que nous achevions notre grande œuvre nationale, mais sans sortir de l'ordre, de la légalité, de la modération.

« En mécanique, faire une révolution entière, c'est revenir au point de départ. (On rit. Braves.)

« Prenez plutôt comme symbole le plan incliné, qui permet de s'élever et d'avancer toujours, malgré les obstacles. (On rit.) »

Cette définition paraît avoir eu un grand succès en Italie, et l'on ne peut qu'approuver le général La Marmora, lorsqu'il désavoue toute complicité avec la révolution; seulement, il est bon de faire remarquer que lorsqu'on est sur un plan incliné, il faut avancer ou descendre, et qu'un juste équilibre est bien difficile.

On a reçu de Rome des renseignements au

sujet de l'arrestation des trois individus dont la Gazette de France a parlé la première dans une de ses correspondances.

Voici les faits :

Les trois individus arrêtés étaient porteurs de poignards et de revolvers; ils avaient avec eux de l'argent et des traites.

Leurs noms sont connus; ils sont du Ferrarais, et disent être frères; mais il paraît que ce n'est pas exact.

L'instruction est commencée, et l'on ne peut tarder de connaître la vérité tout entière.

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance particulière de l'Union de l'Ouest :

Rome, 10 décembre 1864.

Ma dernière lettre vous parlait de l'arrestation de trois Ferrarais armés de poignards, de revolvers et nantis chacun de divers passeports. Un de ces prisonniers a fait des révélations extrêmement graves, et aussitôt la police pontificale s'est mise en mesure de découvrir les complices. Deux d'entre eux ont été pris dans une auberge hors la porte dite des Cheval-Légers (*cavallegieri*); d'autres, logés dans la rue des Coronari, ont été aussi mis sous les verroux : en tout, dix-sept.

Les uns disent que la police française a prévenu le gouvernement romain; d'autres nient le fait et assurent que Pie IX, après avoir demandé les rapports de la gendarmerie, a écrit directement à l'Empereur. Il est évident que ces hommes armés nourrissent un projet exécrable et l'auraient peut-être exécuté, le 7 décembre dernier, jour de la

neuvaine de l'Immaculée-Conception, au moment où le Pape se rend à l'église des Saints-Apôtres, si la Providence n'avait fait tourner une fois de plus les choses à la confusion des ennemis de l'Église.

Est-il étonnant que dix-sept émissaires parviennent à s'introduire dans Rome, lorsque nous savons de source certaine que le gouvernement piémontais ne refuse à personne un passeport pour l'État pontifical ?

Il vous est impossible, en France, de vous faire une idée du désordre qui règne en Italie. Je ne parle pas de la morale : il y aurait trop à dire. Le gouvernement, poursuivi par la crainte de mécontenter le parti avancé, lui fait toutes les concessions qu'il réclame. Il y a plus : les fonctionnaires eux-mêmes se permettent, sans être réprimandés, des choses inouïes. Ainsi, on voit, à Bologne, les agents chargés de percevoir l'impôt foncier offrir aux contribuables un livre ayant pour titre ces mots : *l'Ultimo papa* (le dernier Pape). C'est un tissu de calomnies obscènes recueillies par un certain Gualtieri que tout le monde connaît, que personne ne poursuit. C'est là, sans doute, un des moyens moraux, une ressource du progrès et de la civilisation qui doivent, au dire de la gent officielle, amener la réconciliation de la Papauté et de l'Italie.

L'ouverture des Cortès à Madrid est fixée au 22 de ce mois.

La reine prononcera un discours.

Les journaux espagnols sont pleins de détails relativement à la dernière crise ministé-

rielle qui a éclaté à Madrid, et qui s'est dénouée par le maintien aux affaires du cabinet Narvaéz.

La reine avait fait tour à tour appeler les notabilités les plus importantes des diverses fractions du parti conservateur et libéral, mais Sa Majesté n'avait rencontré que des obstacles ou des exigences qu'elle n'a pas cru devoir subir, et elle a fini par triompher des résolutions du maréchal et de ses collègues, qui, après beaucoup d'hésitations, se sont décidés à reprendre leurs portefeuilles, pour avoir l'occasion d'exposer leur politique devant les Cortès.

L'état des finances, Saint-Domingue, le Pérou, l'attitude de l'Angleterre, l'abstention des progressistes sont autant de difficultés qui se dressent devant le cabinet Narvaéz et qui réclameront de la part des conservateurs libéraux tous les efforts du patriotisme pour sauver les institutions fondamentales du royaume et l'honneur du pays à l'étranger.

On a reçu, par voie d'Espagne, des nouvelles du Pérou annonçant que le gouvernement de ce pays avait vaincu les difficultés qui s'opposaient à la réunion du congrès américain, et qu'il avait été pris des résolutions très-hostiles à l'Espagne.

Ces nouvelles ont produit, nous écrit-on de Madrid, une vive sensation en Espagne.

La *Correspondencia*, de Madrid, prétend savoir que le gouvernement français aurait donné à celui de la reine Isabelle le conseil de ne pas continuer la lutte qu'il a engagée avec les rebelles de Saint-Domingue.

PEURLETON.

13

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

XX.

Pendant que le père Fouchard calculait ses manœuvres, Mlle Chevert commençait à tenir cour ouverte. La visite d'Achille l'avait comblée de joie, elle en profita pour annoncer que désormais elle recevrait officiellement le jeudi, aussi bien que le dimanche; puis elle ajouta un thé et un air de guitare à ses soirées, afin d'en varier les attrait. Mais, en donnant d'une main, elle retirait de l'autre; Marie reçut la consigne de n'apparaître désormais dans le salon qu'à rares et courts intervalles : il n'était pas convenable qu'une jeune fille fût affichée comme l'annonce d'un spectacle : fi donc! En outre, Mlle Chevert ne crut point opportun de communiquer à sa pupille le secret de la pièce, c'eût été, encore, extrêmement peu convenable.

A la vérité, comme il arrive souvent, ces belles précautions ne servirent de rien : la cuisinière Victoire, qui avait l'œil ouvert et la langue bien pendue,

souffla tout bas à l'oreille de Marie ce que la tante voulait cacher. « Oui, mamzelle, c'est bien sûr, on va vous marier, mais ne vous laissez toujours pas engluer par les Fouchard; tenez, ils n'en veulent qu'à vos plumes, c'est des sans-cœur. » Marie n'avait guère besoin d'être prêchée là-dessus, elle aimait ailleurs, et, à défaut de haine, — son âme candide ne connaissait point ce sentiment, — elle éprouvait une grande répulsion pour les Fouchard. Achille lui-même, avec toutes ses élégances et son parler suffisant, n'avait pu triompher des préventions de la jeune fille.

Quoi qu'il en soit, déjà mise en éveil par les conjectures de Victoire, elle sut bientôt à quoi s'en tenir d'une manière plus positive. Ne comprenant pas pourquoi sa tante avait méthodiquement réglé le temps de son entrée au salon, les jours de réception, ne sachant trop que faire en attendant l'heure solennelle, ou plutôt poussée par quelque mobile inavoué, dès le premier dimanche, elle se trouva au bas de l'escalier sur le passage de MM. Dusseaux lorsqu'ils vinrent faire leur visite habituelle. Armand eût bien voulu profiter de la circonstance, mais M. Dusseaux lui fit signe de monter le premier, puis il offrit lui-même le bras à Marie.

Très-ferme sur les principes, mais aussi très-résolu à ne respecter les caprices de Mlle Chevert que dans une certaine limite, il crut à propos d'aborder directement et simplement la grande question.

— Permettez-moi, ma chère Marie, dit-il à demi-voix, de vous demander si votre tante vous a fait connaître les vœux de mon fils, et j'ajouterai, nos chères espérances?

— Ma tante ne m'a rien dit, murmura la jeune fille en rougissant.

M. Dusseaux se mordit les lèvres.

— Peut être, reprit-il, me suis-je un peu trop hâté; mais je devais croire.... enfin peu importe, ce qui est dit est dit. — Si vous ne me comprenez pas maintenant, Marie, vous me comprendrez plus tard; veuillez alors, quand arrivera une certaine demande, faire une bonne réponse, vous ne serez pas trompée, soyez-en sûre; celui qui aspire à vous rendre heureuse, je n'ai peut-être pas le droit de le dire, mais je ne puis m'en taire, est dévoué, fidèle.... Oh! c'est un bon fils, la bénédiction d'en-haut sera sur lui; — malheureusement il n'a pas de fortune à offrir.

— L'orpheline n'en a pas davantage, répondit Marie.

— Non, mais elle en aura : voyez les choses comme elles sont, chère Marie, afin de n'avoir pas de mécompte plus tard.

— Eh bien, je vois qu'on a songé à moi quand j'étais pauvre; si la richesse vient, elle sera toujours la dernière venue, c'est sa place. Oh! ne m'ôtez pas ma pauvreté, sans elle j'aurais peur.

— Marie, n'ayez point peur; s'il y a encore ici-bas de longues et fortes affections, elles se trouvent dans l'union des époux sous le regard de Dieu : on dit que l'amour vit d'un rayon de miel, je ne le crois guère; il vit d'un rayon du ciel, je l'ai su!....

Ils arrivaient en haut, M. Dusseaux laissa le bras de Marie, lui prit doucement la tête entre les mains et déposa un baiser sur son beau front.

— Le recevez-vous comme le baiser d'un père? dit-il à voix basse.

— Oui, répondit Marie sur le même ton, puis elle s'esquiva d'un pas léger.

Armand se jeta dans les bras de son père. Ils essayèrent leurs yeux, se remirent, et entrèrent dans le salon.

Ainsi, par hasard, ou plutôt par la force des choses, car il n'y a point de hasard, les rôles se trou-

C'est à tort, croyons-nous, que le journal espagnol attribue au gouvernement de l'Empereur une démarche qui pourrait être considérée comme une immixtion dans une affaire dont il n'a pas à s'occuper pour ses intérêts propres. La question de Saint-Domingue est, pour l'Espagne, une question de dignité nationale. C'est donc elle seule qui est juge de la conduite à tenir en cette circonstance.

Les avis d'Athènes annoncent la démission du ministre des affaires étrangères, qui a été remplacé par M. Démétrius Budueni.

Des désordres ont eu lieu à Zante pour causes politiques. Il y a eu plusieurs blessés.

On écrit de Varsovie à la date du 14 décembre :

Il y a quinze jours environ, la *Gazette de Breslau* contenait une importante révélation. Elle annonçait, comme le tenant d'une source certaine, qu'à peine revenu de l'entrevue de Nice et rentré à Saint-Petersbourg, l'empereur Alexandre avait fait expédier au général Berg de nouvelles instructions qui, après lui avoir demandé un rapport détaillé sur la situation du royaume de Pologne et ce qu'il pensait de la levée de l'état de siège dans quelques parties du pays, lui prescrivait de faire signer, dans le plus bref délai, par les habitants de plusieurs districts, une adresse à Sa Majesté demandant l'incorporation pleine et entière du royaume à l'empire russe.

Pendant huit jours, le journal officiel de Varsovie a gardé sur cette nouvelle un silence complet; mais voyant qu'elle ne laissait pas de produire quelque impression à l'étranger, il s'est décidé enfin à la démentir. Malgré ce démenti de pure forme, je puis non-seulement vous garantir la parfaite authenticité des informations de la *Gazette de Breslau*, mais je suis à même de vous communiquer sur cette affaire des détails ultérieurs.

Le général Berg s'est déclaré positivement contre la levée, même partielle, de l'état de siège, en donnant pour motif que, malgré le rétablissement complet de la tranquillité matérielle, une certaine agitation sourde travaille encore les esprits et se fait sentir surtout à Varsovie, où elle couve comme le feu sous la cendre.

M. Milutine s'est prononcé plus nettement encore pour le maintien du régime militaire comme tout à fait indispensable, selon lui, à la prompte et complète exécution de la loi agraire du 2 mars, de la nouvelle organisation des écoles et de la suppression des couvents.

Il paraît donc que sur ce point un accord complet s'est établi entre les deux chefs de notre administration, qui ordinairement ne s'accordent guère. Du reste, l'antagonisme qui éclate entre eux par moment, et dont on a tant parlé, provient d'une source toute particulière.

Le comte Berg, général de l'école de Nicolas, regarde M. Milutine et les autres membres du comité constituant, le prince Tcherkaskoy, M. Kocholeff, M. Sotowieff, comme des intrus, comme des parvenus qui, jusqu'à ces derniers temps, n'appartenaient même pas à la hiérarchie des fonctionnaires supérieurs. Il ne voit en eux que de beaux esprits faisant du gouvernement en amateur.

Mais en ce qui concerne le fond des choses, et quant à la question de savoir comment doit être traité le royaume de Pologne et ce qu'il faut définitivement en faire, le général Berg ne pense pas autrement que M. Milutine et son école. Tous les deux, dans leurs derniers rapports à Saint-Petersbourg, ont présenté la situation comme tout-à-fait mûre pour l'incorporation complète du royaume à l'empire, et cette mesure recevra, n'en doutez pas, son application dans un avenir très-prochain.

Quant aux adresses, voici, vous pouvez en croire mes informations, ce qui a été décidé. Le général Berg doit d'abord recevoir des députations chargées de lui exprimer dans ce sens les vœux de la population. On fait déjà des préparatifs pour mettre en scène ces députations. Puis, le namiestrok nommera une commission spéciale chargée de rédiger un projet d'adresse à l'empereur, que les habitants auront à signer. Les chefs militaires des districts veilleront, de leur côté, à ce que le nombre des signatures soit imposant.

Je vous garantis positivement l'entière exactitude de ces renseignements, dont la réalisation ne se fera pas attendre.

M. Milutine, qui est maintenant tout puissant à Varsovie et à St-Petersbourg, et qui possède pleinement la confiance de l'empereur, s'est dernièrement, dans une conversation avec un grand personnage, expliqué très-ouvertement sur ses projets ultérieurs relativement au royaume. Il veut procéder différemment envers chacune des deux moitiés du pays formées par le parcours de la Vistule. Dans la partie occidentale, il a l'intention de provoquer sur une grande échelle la colonisation allemande et dans la partie orientale, il se propose de faire venir du fond de la Russie un très-grand nombre de familles entières de vieux croyants (Raskolniks) et de les établir sur plusieurs points au milieu des paysans polonais. Tel est, quant à présent du moins, le plan auquel semblent s'être arrêtés les théoriciens du comité constitutif.

Le dernier courrier des Etats-Unis a apporté le message du président Lincoln, lu au congrès américain le 6 décembre.

L'étendue de ce document ne nous permet pas de le reproduire.

Le correspondant spécial du *Times* lui mande de New-York, en date du 7 courant : Le ministre des finances, M. Fessenden,

dans un rapport soumis au congrès, évalue la dette, en juillet 1865, à 2,225,064,676 dollars (11 milliards 785 millions), et il exprime l'opinion que si la durée et les dépenses de la guerre avaient pu être prévues, on ne l'aurait jamais entreprise.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On s'est beaucoup occupé à Paris, dans le monde religieux, de l'interdiction prononcée par Mgr l'archevêque de Paris contre Mgr de Ségur, ancien auditeur de Rote à Rome; le *Monde*, ayant annoncé, d'après l'*Espérance du peuple*, de Nantes, que Mgr Darboy était revenu sur sa décision, a reçu de l'archevêché le *Communiqué* suivant :

« Il n'est pas exact que Mgr l'archevêque, revenant sur ses décisions, ait révoqué la mesure relative à Mgr de Ségur; ce qui est vrai, c'est que Mgr de Ségur a spontanément rempli les conditions qui seules pouvaient la faire cesser. Si elle a pu, comme on l'a dit, inquiéter vivement les catholiques, ce ne seraient que les catholiques empressés de juger sans connaissance de cause; car Mgr l'archevêque est le juge naturel de ce qu'exige le bon gouvernement de son diocèse. »

— Nous lisons dans une correspondance qui nous est adressée de Paris :

Le monde scientifique s'intéresse beaucoup à la courageuse expédition entreprise par le capitaine Magnan, dans le but d'explorer les rives de Niger. Le voyage a été arrêté à son début par un fâcheux contre-temps; parti ces jours derniers sur la goëlette *Emma*, le capitaine Magnan a été surpris par le mauvais temps et forcé de relâcher à Bandol, d'où il est revenu à Marseille avec sa flottille, composée de cinq bâtiments, pour attendre le beau temps et remettre à la voile.

Il emmène un équipage de quarante nègres, quelques officiers et un dessinateur, en tout une cinquantaine d'hommes. A Saint-Louis du Sénégal, on prendra de l'artillerie et des chaloupes; on pourra à ce moment doubler l'équipage. Ces chaloupes, qui se montent et se démontent à volonté, serviront à s'avancer dans le Niger, quand les eaux auront cessé d'être assez profondes pour porter la goëlette. Le but de cette d'expédition, qui doit être le prélude de plusieurs autres, est purement mercantile. Il s'agit de jeter sur les rives du fleuve noir quelques comptoirs en factorerie, qui nous permettront de lier amitié avec les peuplades de l'intérieur, et peut-être dans l'avenir de pénétrer jusqu'au Tombouctou.

Quoique purement commerciale, cette expédition sert donc puissamment les intérêts de la civilisation. J'admire, pour ma part, ces explorateurs intrépides qui s'exposent à des dangers de toutes sortes pour ouvrir à la

science et à l'industrie des routes nouvelles. L'un des plus ardents de cette race héroïque était le capitaine Speke, qui a bravé tous les périls, pour attacher son nom à la découverte des sources du Nil; et qui a péri tristement naguère dans une partie de chasse.

— Le transport à vapeur la *Cérés* est parti il y a quelques jours pour Cayenne, ayant à bord un convoi d'environ 500 condamnés. Cette circonstance donne un intérêt particulier aux renseignements suivants que publie la *Patrie* :

« L'effectif des transportés en ce moment à la Guyane française est de 6,425 individus. Ce nombre se décompose ainsi: forçats 4,248, repris de justice 1,116, libérés astreints à la résidence 813, réclusionnaires coloniaux 101, libérés non astreints à la résidence 27, étrangers expulsés 8, femmes 102.

» On sait que c'est en 1852 que le gouvernement choisit la Guyane française pour y fonder une colonie pénitentiaire, conformément aux prescriptions du décret du 8 décembre 1851.

» La transportation ne comprend plus aujourd'hui, outre les forçats, que des repris de justice dangereux, condamnés pour rupture de ban, et les condamnés coloniaux d'origine africaine ou asiatique.

» Les transportés sont répartis sur divers pénitenciers et employés à des travaux utiles. En outre, un certain nombre d'entre eux, signalés pour leur bonne conduite, ont obtenu des concessions qu'ils cultivent et exploitent à leur profit. Les établissements des concessionnaires sont situés à Saint-Laurent et à Saint-Louis, sur les bords du Maroni.

» Le gouvernement, pensant avec raison que la constitution de la famille est le meilleur moyen de moraliser les transportés, a fait diriger sur Cayenne plusieurs convois de femmes condamnées, disposées à se marier. Ce système jusqu'ici a bien réussi et les mariages sont nombreux. L'administration de marine accorde en outre le passage gratuit et des secours aux familles des transportés qui demandent à aller rejoindre leurs parents à la Guyane. Beaucoup de familles ont profité de cette faveur.

— UN PETIT RAMONEUR EN DANGER. — C'est à l'hospice des Enfants-Trouvés de Tournai que vient de se passer le fait suivant :

L'administration ayant donné des ordres pour nettoyer les cheminées, la personne chargée de cette entreprise se rendit à l'hospice avec plusieurs petits ramoneurs à son service; l'un d'eux s'étant introduit dans le tuyau de cheminée de la salle dite la *Crèche*, où sont déposés les enfants qui arrivent, sentit tout-à-coup une odeur de suie brûlée. En effet, il vit bientôt s'enflammer au-dessous de lui un amas de suie qui s'était agglomérée dans un encombrement; il voulait descendre, mais déjà il ne

vaient renversés: Mlle Chevert ne voulait, et, au fond, ne pouvait pas remplir sa mission, un autre la suppléait. Coquette par nature, sans exercice faute de beauté seulement, la vieille fille, vaniteuse, froide et sèche, ne comprenait rien aux sentiments dont elle avait promis d'être l'interprète; M. Dusseaux trouva dans son cœur l'inspiration vraie: Marie et Armand n'avaient pas échangé une parole, ils étaient fiancés l'un à l'autre.

Mais les événements devaient élever entre eux de terribles obstacles.

Le salon était au grand complet lorsque MM. Dusseaux entrèrent. Sauf le curé de Chemelles, dont les visites devenaient rares, depuis que les Fouchard paraissaient prendre pied, de plus en plus, dans la maison, tous les habitués étaient là. Le père Fouchard, son petit-fils Achille et le notaire faisaient cercle autour de la maîtresse du logis, qui traitait en ce moment un de ses grands sujets: la supériorité des Françaises sur les grosses dames allemandes: elle en avait vu de singuliers exemples, elle en avait vu de pauvres fugitives enlever tous les succès en pays étranger, sans autres moyens que leur ton parfait, leurs manières exquises et leur bonne mine. Elle ne nommait personne, mais on devinait assez qu'elle

entendait parler de Mme la marquise de Chémery et de sa jeune compagne, Madeleine de Chevert. La conversation, interrompue un instant par l'arrivée de MM. Dusseaux, reprit, ensuite, de plus belle. Vint le boston, les jeunes gens et le notaire firent la partie de Mlle Chevert.

M. Dusseaux était resté seul près de la cheminée, le père Fouchard s'approcha de lui, et parla commerce. Le bonhomme interrogeait avec une rare discrétion, mais par bon intérêt: « M. Dusseaux comptait sans doute acheter le lot de forêt qui allait être mis en vente... l'acquisition faite, il serait encore nécessaire d'avoir quelques fonds pour exploiter.... lui, Fouchard, ne ferait aucune concurrence, et pourrait même, au besoin, avancer la somme nécessaire à son honorable voisin.... » Il en dit beaucoup sur le même air avec une sorte de familiarité qui ressemblait à de la franchise. M. Dusseaux jouait toujours cartes sur table, il ne craignait rien, ses procédés étaient loyaux; d'ailleurs le père Fouchard lui avait fait des avances à plusieurs reprises, il ne dissimula pas que l'achat du lot de forêt, s'il en devenait adjudicataire, le laisserait momentanément un peu à court; mais ne doit-on pas compter sur le crédit lorsqu'on présente des garanties? Le père Fou-

chard approuva fort, renouvela ses offres et parla d'autre chose.

La soirée se passa le mieux du monde; Marie vint offrir le thé; Achille en prit trois tasses consécutivement, « il ne pouvait, disait-il, se lasser d'être servi par de si belles mains. » Sur quoi Mlle Chevert observa que ses gants, à elle, portaient un point et demi de moins que ceux de sa nièce, et tout de suite elle pinça un air de guitare, ce qui lui permit de faire exhibition de ses petits doigts maigres, ridés et crochus. A dix heures, la séance fut levée, Achille voulut baiser la main des dames, mais pendant qu'il s'inclinait galamment devant Mlle Chevert, Marie courut dire à Victoire d'éclairer l'escalier, et ne reparut pas.

« Quand je serai marié, dit Achille en sortant, je prierai la tante Chevert de me laisser moudre sa griffe, pour étudier l'anatomie sur cette curieuse pièce. »

XXI.

Aux plaisirs succèdent les affaires, voilà partout le train des choses: si, seulement, les plaisirs étaient vrais et les affaires bonnes, la vie ne serait pas une suite perpétuelle de déceptions.

Trois jours après la soirée, dont nous avons parlé, arriva enfin le terme fixé pour l'adjudication du lot de forêt. Vivement disputée, la vente resta, moyennant soixante-trois mille francs, à M. Dusseaux. Urbain Fouchard s'était montré, mais il demeura sombre, ne desserra pas les dents, ne mit point sur les enchères et se contenta de suivre du regard son père qui ne tenait pas en place, causait avec tout le monde, et ricanait plus que jamais.

Au moment où le bonhomme rentrait chez lui en se frottant les mains, Urbain le rejoignit.

— A quand, dit-il, votre belle promesse?

— A quand! à quand! dans huit jours, quinze jours, est-ce que je peux dire au juste? laisse-moi le temps de prendre mes mesures, que diable!

— C'est bon, on vous le laissera le temps; mais ne me bernez pas, je vous le dis pour la dernière fois!

Le père Fouchard ne songeait, en effet, qu'à bien prendre ses mesures. La meilleure était de laisser M. Dusseaux faire les déboursés successifs qu'exigeait la mise en exploitation du lot adjugé. « Patience! disait le vieux larron, il faut que le sac de mon homme soit tout-à-fait vide. »

Il comptait, en conséquence, attendre encore

lait plus temps, le feu gagnait toutes les parois de la cheminée, montait avec une rapidité extraordinaire.

Dans ce danger pressant, notre petit ramoneur se mit à grimper, mais l'incendie le gagnait de vitesse, la fumée le suffoquait et la suie embrasée lui rôtissait les jambes lorsqu'il arriva au faite. — Là un nouvel obstacle vint l'arrêter, et le malheureux enfant semblait condamné à périr : le sommet de la cheminée était couronné d'une mitre qui ne présentait qu'une ouverture trop étroite pour livrer passage à son corps.

Ranimant ses forces et son courage, le petit ramoneur, par des efforts inouïs, parvint à ébranler la mitre et à la faire tomber. Mais, libre de sortir de la cheminée, un danger plus redoutable peut-être que celui qu'il fuyait, s'offrait à lui.

Le faite de la cheminée qu'il venait d'atteindre dominait d'une hauteur de trois mètres environ l'extrémité d'un toit d'une pente fort rapide et bordé seulement de gouttières fragiles... Cependant, il ne fallait pas hésiter d'une seconde à prendre un parti, car l'intérieur de la cheminée n'était déjà plus qu'une fournaise.

Les personnes de la maison, réunies dans les cours et n'ayant aucun moyen pour porter secours au pauvre petit ramoneur, attendaient avec anxiété ce pénible moment. Enfin, le courageux enfant s'élança sur le faite du toit, mais il ne peut s'y tenir, parce qu'il a mal calculé son mouvement, et on le voit glisser lentement. Un cri d'effroi et de douleur part en même temps de toutes les bouches, on attend sa chute : Quelques instants se passent dans cette affreuse anxiété ! Heureusement, notre petit ramoneur était parvenu à saisir un rebord de tuile qui offrait un peu de saillie et pendant qu'on montait avec des échelles pour arriver jusqu'à lui, il arrachait quelques tuiles et ouvrait dans la toiture un trou assez large pour passer dans le grenier. Ce pauvre enfant était dans un état pitoyable, et il avait une partie des jambes toutes brûlées ; on lui a prodigué les soins les plus empressés, et bien qu'on lui ait offert de le garder quelque temps à l'hospice, il a voulu à toute force retourner chez son maître !

Chronique Locale.

La SOCIÉTÉ DES CHANTEURS LANGUEDOCIENS, que nous avons annoncés dans notre dernier numéro, se fera entendre à l'église St-Pierre, dimanche prochain, pendant la messe de 10 heures ; ils exécuteront les morceaux liturgiques ci-après, extraits des messes de différents compositeurs :

Kyrie (de Bernardi). — *Gloria* (Reissigier). — *Credo* (Moriachi). — *Sanctus et Benedictus* (Mehul). — *Agnus Dei* (Mozart). — *Cantique*

quelques jours, lorsque survint un incident qui le décida à brusquer l'affaire.

M. Dusseaux laissait, ordinairement, à son fils la direction des travaux extérieurs, et ne quittait pas Chemelles ; mais, dans la circonstance présente, Armand ne pouvant suffire à la besogne, M. Dusseaux passa plusieurs journées entières dans la forêt, s'en revint fort tard, et finalement fut pris, au bout d'une semaine, par un rhumatisme qui le cloua au lit.

L'occasion parut excellente au père Fouchard : de ses deux adversaires, il n'y en avait plus qu'un debout. Muni des billets échus, il se présenta chez M. Dusseaux.

Les premiers compliments faits, malgré sa grossière assurance, l'usurier ne trouvait point de paroles pour aborder le véritable sujet de sa visite, il s'agitait gauchement sur sa thaise, ouvrait et fermait sa tabatière, se grattait la tête, rien ne venait.

— Parole d'honneur, monsieur Dusseaux, dit-il à la fin, vous n'avez pas de chance ; la maladie, quand faudrait la santé... non, pas de chance... Eh bien, tenez, sans que ça paraisse, je suis encore plus embarrassé que vous, j'ai un remboursement à faire, et point d'argent. Avec huit jours de lit, vous en serez quitte, vous ; et moi, j'aurais beau me coucher et

de Noël, chanté par le premier ténor ; avec accompagnement d'orgue (Adam).

A cette occasion, la quête sera faite par M. le Curé, pendant l'office, en faveur des Artistes exécutants, et du séminaire du diocèse.

La Société arrive de Tours ; elle s'est fait entendre dans toutes les églises et a été l'objet d'une véritable admiration, tant pour la justesse que pour la fraîcheur et l'ampleur des voix magnifiques de ses différents membres.

La gendarmerie de Fontevault vient de mettre la main sur un jeune voleur de la plus belle venue.

Depuis quelque temps, de nombreux vols, avec escalade, effraction et fausses clefs, étaient commis dans la commune de Parnay, et les victimes ne savaient à qui attribuer ces méfaits, lorsqu'un jour de la semaine dernière la dame Daviaud, qui s'était absentée de sa maison, après en avoir fermé toutes les issues, vit à son retour un individu qui crochait tranquillement la serrure de sa porte d'entrée. Notre voleur était si occupé de son travail, qu'il ne se douta pas d'abord de l'approche de la maîtresse de la maison, et elle n'était plus qu'à une dizaine de pas lorsqu'il l'aperçut. Il s'enfuit à toutes jambes à travers le jardin en abandonnant sa ceinture sur place, mais pas assez vite pour ne pas être reconnu par M^{me} Daviaud.

C'était un nommé Delalande (Charles), âgé de 15 ans, demeurant chez ses parents, honorables cultivateurs de Parnay.

L'instinct pervers du jeune Delalande s'était révélé de bonne heure, au grand désespoir de ses parents, qui avaient été obligés de restituer une somme de 150 fr., qu'il avait soustraite quelques mois auparavant, à l'aide des mêmes moyens, dans le domicile d'un sieur Morrisseau, propriétaire à Parnay.

Les dépenses que faisait le jeune Delalande dans les cabarets, n'étaient en rapport ni avec sa position ni avec son âge. Ses camarades ayant vu plusieurs fois des pièces d'or entre ses mains, avaient des doutes sur la provenance de cet argent et ne le fréquentaient plus. Leur méfiance n'a été que trop justifiée.

Puisse la leçon que lui donnera la justice lui servir pour l'avenir !

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1864.

FORMATION DES TABLEAUX DE RECENSEMENT.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, officier de la Légion-d'Honneur

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes

boire de la tisane je ne m'acquitterais pas.

— Vous m'étonnez, mon cher monsieur Fouchard, un remboursement ne devrait guère vous inquiéter.

— Ah ! dame, c'est une somme confidentielle. Il me faut d'ici à deux jours, gros d'argent comme un sac de blé.

— N'importe, vous avez des ressources, tout le monde vous doit.

— Ce n'est pas l'embarras, des débiteurs on en a encore, ce sont les payeurs qui manquent : et pourtant il y en a de bons, tenez, j'ai compté sur vous, monsieur Dusseaux.

— Ah ! pardon, dans six mois, c'est convenu.

— Oui, pour les cinquante mille francs ; mais j'ai là quelques petits billets.

— Comment ! des billets !

— Ma foi, oui, les voilà : six mille francs, neuf mille francs, cinq mille francs, en tout vingt mille francs, ordre Toulou et Baillou, c'est échu depuis longtemps.

— Mais ces billets ne devaient pas être mis dans le commerce : à propos de quoi se trouvent-ils entre vos mains ?

— Dame, j'avais un petit compte avec MM. Tou-

gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraudes ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel de Ville de Saumur, le 2 novembre 1864.

Le Maire, LOUYET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Copenhague annonce que le Rigsraad tout entier doit être ajourné à partir d'aujourd'hui, 22 décembre, jusqu'au 4 janvier.

Le Rigsraad et le Rigsdag seraient ensuite simultanément convoqués après le 9 janvier.

Le prince Couza a ouvert, le 18 décembre, les Chambres moldo-valaques, formées d'après la Constitution nouvelle, qui a été sanctionnée par les grandes puissances.

Le discours prononcé dans cette circonstance par le chef de l'Etat roumain paraît avoir produit une impression profonde.

Madrid, 20 décembre. — Le conseil des ministres a soumis à la reine un projet de discours proposant l'abandon de San-Domingo.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 17 décembre.

Visite de S. M. le roi de Cambodge à Saigon.

— Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les Lilas blancs (nouvelle), suite.

— Revue littéraire. — Les ministères du royaume d'Italie, à Florence. — Causerie dramatique. — Les comtes d'Egmont et de Hornes

— Archéologie comparée. — Daubenton. — Le Livre de la Ferme et des Maisons de campagne. — Incendie de la manufacture royale des tabacs, à Madrid.

— Gravures : Visite de S. M. le roi de Cambodge à Saigon (3 gravures). — Insurrection d'Algérie. — Arrivée à Ain-Madhy de la colonne du général Martineau, après la soumission du Djeb-el-Amour ; — Passage du défilé de Reddada, par la colonne du général Martineau. — Les ministères du royaume d'Italie, à Florence (4 gravures). — Archéologie comparée (3 gravures). — Monument des comtes d'Egmont et de Hornes, à Bruxelles. — Statue de Daubenton, inaugurée au Jardin d'acclimatation. — Le Livre de la Ferme et des Maisons de campagne (18 gravures). — Incendie de la manufacture des tabacs, à Madrid. — Échecs. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

L'amélioration de la situation financière poursuit régulièrement son cours, et chaque jour emporte un dernier vestige de la crise monétaire. La semaine dernière, c'était la Banque de France qui abaissait à 5 0/0 le taux de l'escompte. Cette semaine, la Banque d'Angleterre à son tour l'a réduit à 6 0/0.

Le coupon de la rente 5 0/0 a été détaché plus bas qu'on ne s'y attendait. Elle est tombée à 65-20 et a repris à 65-40, ce qui correspond avec le coupon à 66-45. Les achats du comptant sont très actifs sur notre rente, et il ne manque à ce marché qu'un peu de découvert pour reprendre son élan. La Banque de France est fort recherchée aussi par les capitaux de placement.

Il s'est traité pendant toute la semaine des affaires considérables sur le Crédit mobilier, qui a éprouvé des oscillations très-rapides. Les autres institutions de crédit, moins recherchées par la spéculation, sont plus stables dans leurs mouvements, et se sont montrées en général assez fermes. Le Comptoir d'escompte était ferme à 957-50, le Crédit industriel à 725, la Société générale à 372-50. La Société des dépôts et comptes-courants a monté de 510 à 560.

Les obligations foncières ont été l'objet de demandes suivies au comptant. Ces valeurs ont un double attrait pour les capitaux, outre l'avantage d'un revenu fixe et d'une sécurité pour ainsi dire absolue, elles leur offrent la chance de participer, quatre fois par an, à des tirages de lots d'une valeur considérable.

Parmi les actions de chemins de fer, seul le Lyon qui s'est distingué par sa fermeté, et le Saragosse qui a monté de 3 fr., nous ne voyons que des valeurs en baisse sur les derniers prix de la semaine précédente. La plus forte réaction s'est exercée sur les actions des chemins Lombards et les chemins Romains.

La Banque de capitalisation, 41, rue du Conservatoire, continue à recevoir en dépôt les sommes les plus minimes, et les intéresse à ses grandes opérations. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Dame ! c'est des billets échus, je ne connais que ça, moi, murmura l'usurier en gagnant la porte.

Après avoir réfléchi pendant quelques minutes, M. Dusseaux sonna, fit approcher une table de son lit, écrivit un billet, et ensuite donna ordre de le porter avec toute la célérité possible à son fils en ce moment dans la forêt.

Le temps fit quelquefois avec une effrayante rapidité : il était deux heures de l'après-midi lorsque Armand arriva. Un quart d'heure d'explications lui suffit, il partit immédiatement pour Blois.

Marin DE LIVONNIÈRE.

(La suite au prochain numéro.)

La Gazette des Abonnés, publication de luxe, paraissant deux fois par mois, est envoyée gratuitement à toutes les personnes qui charient M. de Villemessant de prendre leurs abonnements aux journaux de Paris, pourvu que le total d'un abonnement ou de plusieurs abonnements réunis s'élève au moins à 15 francs par trimestre.

Adresser les mandats à l'ordre de M. de Villemessant, 14, rue Grange-Batelière.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

AVIS

Par suite du décès de M. Courtois, notaire à Brézé, M^{me} veuve Courtois, désirant retirer le cautionnement de son mari, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (545)

Etude de M^{re} HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 23 décembre 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de feu M. Vallon, vétérinaire principal, sise à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 17 bis, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, oreillers, commode, glaces, divan, coussins, chaises, tables, quantité de livres, batterie de cuisine, bois de chauffage et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 pour 0/0. (546)

Etude de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
 MAISON, rue du Temple n° 12.

A VENDRE
TERRAIN A BATIR
 Situé place de la Gare, formant l'angle de la route de St-Lambert et de la route de Rouen.
 Contenant 4650 mètres carrés, dont une petite partie de bois, 42 mètres de façade sur la route de St-Lambert et 121 mètres sur celle de Rouen.
 S'adresser à M^{re} LEROUX, notaire, ou à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, propriétaire. (534)

DEUX JOURNAUX ILLUSTRÉS POUR SIX FR. PAR AN.

LE MONITEUR DE LA JEUNESSE

JOURNAL DE LA FAMILLE

ILLUSTRÉ DE TRÈS-BELLES GRAVURES. — PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS EN LIVRAISON DE 32 PAGES, GRAND IN-8° JÉSUS.

Ce Recueil est sans contredit le journal d'instruction le plus utile et le plus intéressant pour la Jeunesse des deux sexes.

La 1^{re} PARTIE renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes; le tout d'une haute moralité.

La 2^e PARTIE contient : des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et d'astronomie, et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les noms des souverains et des personnages illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations utiles.

Le *Moniteur de la Jeunesse*, qui est un Recueil toujours utile à consulter et à conserver, publie en outre, sous le titre de *Souvenirs historiques*, un travail des plus intéressants sur les diverses provinces de la France.

Mais le *MONITEUR DE LA JEUNESSE* n'étant qu'un journal littéraire et d'instruction, M. BERTAL a pensé que pour que l'éducation d'une jeune fille fût complète, il était essentiel de mettre entre ses mains un **Recueil de travaux d'aiguilles** qui fût l'auxiliaire naturel du *MONITEUR DE LA JEUNESSE*, lequel a conservé non-seulement son format primitif et donne autant de matière, si ce n'est plus, qu'auparavant, mais qui encore a diminué son prix, qui était de 8 fr. par an et qui n'est plus que de 6 fr. avec le *Recueil de travaux d'aiguilles*. — **Ce Recueil est :**

LA BOITE A OUVRAGE

Paraissant également le 1^{er} de chaque mois, et contenant dans chaque numéro dix DESSINS de travaux de tapisseries, de crochets, etc.

Ce journal, en moins d'un an, compte QUINZE MILLE ABONNÉS; c'est un succès sans précédent.

Pour recevoir les DEUX JOURNAUX, il suffit d'adresser à M. JOSEPH BERTAL, rédacteur en chef du *Moniteur de la Jeunesse*, rue DAUPHINE, 50 (passage Dauphine), A PARIS, une somme de 6 fr. en un mandat-poste, et de 6 fr. 30 c. en timbres-poste.

NOTA. — On ne peut recevoir le *MONITEUR DE LA JEUNESSE* sans la *BOITE A OUVRAGE*, mais on peut, en adressant 2 fr. en un mandat-poste, ou 2 fr. 20 c. en timbres-poste, à M. Charles VINCENT, rue Rambuteau, 84, à Paris, recevoir séparément la *BOITE A OUVRAGE*, dont les abonnements partent du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet de chaque année.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
 En mairie de Saumur, le

A LOUER
OU A VENDRE

PRÉSENTEMENT,
 Une petite MAISON précédemment occupée par M^{me} veuve Guérin, rue des Payens, ayant toutes les servitudes.

A LOUER
 pour la St-Jean,

Un APPARTEMENT complet, au 1^{er} étage, dans la rue de la Tonnelle, n° 41.
 Deux chambres avec grands placards, cabinet, salle à manger, grande cuisine, grenier et cave.
 S'adresser à M^{re} LAUMONIER, notaire. (533)

A CÉDER

Présentement ou pour la St-Jean prochaine,
 Un FONDS DE PERRUQUIER, très-bien achalandé, rue Royale, 41, à Saumur.
 S'adresser à M. OLIVIER. (548)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelle.
 S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A CÉDER

DE SUITE,
 UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,
 Dans un très-bon quartier de Saumur.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 DE SUITE

ou pour la St-Jean prochaine,
 APPARTEMENTS occupés par M. Rocher-Babin, rue d'Orléans.
 S'adresser à M^{me} veuve RENAULT, chez M. COUTARD, négociant. (535)

AVIS.

Une maison de Commerce demande un apprenti.
 S'adresser au bureau du journal.

PLUME HUMBOLD

De J. ALEXANDRE, Birmingham (Angleterre).

Cette plume, doublement cémentée, est la seule inoxydable, avec la plus mauvaise encre.
 Seul dépositaire à Saumur : GRASSET, libraire, rue St-Jean, ancienne maison GAULTIER-BRIÈRE.

GROS ET DÉTAIL.

LA GAZETTE DES ABONNÉS

JOURNAL POUR RIEN.

Les Abonnés des départements qui chargent M. H. de Villemessant de renouveler leurs abonnements aux grands journaux de Paris reçoivent gratuitement la *GAZETTE DES ABONNÉS* pendant toute la durée de leur abonnement, et en plus des primes offertes par les journaux à leurs Souscripteurs.

Une somme de 15 francs, destinée à prendre des abonnements à un ou plusieurs petits journaux réunis, ou à des achats de livres ou de musique, donne également droit à recevoir pour rien, pendant trois mois, la *GAZETTE DES ABONNÉS*. — Une somme de 30 francs donne droit à six mois, et enfin une somme de 60 francs et au-dessus donne droit à recevoir POUR RIEN, pendant une année, la *GAZETTE DES ABONNÉS*, qui paraît deux fois par mois, avec texte et illustrations, gravures de modes coloriées, patrons, etc.
 Les mandats doivent être adressés à M. H. de VILMESSANT, 14, rue de la Grange-Batelière, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
 Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE
 DE LA
CONVERSATION
 ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,
 PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,
 Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,
 Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au *Dictionnaire de la Conversation*, avant le 31 décembre 1864, recevra **GRATIS** le *Dictionnaire de l'Académie*, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

REVUE DE L'ANJOU
 ET
DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La *REVUE de l'ANJOU* et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Le prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 15	»	»	65 20	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 30	»	30	94	»	»
Obligations du Trésor.	»	»	»	445	»	»
Banque de France.	3560	»	»	3560	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1225	»	»	1230	»	»
Crédit Foncier colonial.	605	»	»	605	»	»
Crédit Agricole.	765	»	»	765	»	»
Crédit industriel.	»	»	»	725	»	»
Crédit Mobilier.	925	»	»	925	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	943 75	1	25	938 75	»	»
Orléans (estampillé).	847 50	1	25	848 75	1	25
Orléans, nouveau.	785	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	996 25	»	1	992 50	»	3
Est.	492 50	»	»	492 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	877 50	»	2	877 50	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	583 75	»	1	582 50	»	1
Ouest.	510	»	»	512 50	2	50
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1675	»	»	1680	»	»
Canal de Suez.	417 50	»	»	417 50	»	»
Transatlantiques.	530	»	»	525	»	5
Emprunt italien 5 0/0.	65 35	»	»	65 30	»	»
Autrichiens.	440	»	»	437 59	»	2
Sud-Autrich.-Lombards.	505	»	»	503 75	»	1
Victor-Emmanuel.	316 25	»	»	315	»	1
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	263 75	»	1	260	»	3
Crédit Mobilier Espagnol.	600	»	2	600	»	»
Saragosse.	432 50	»	5	430	»	2
Séville-Xérès-Séville.	292 50	3	75	290	»	2
Portugais.	282 50	»	»	282 50	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	308 75	»	»	310	»	»
Orléans.	293 75	»	»	293 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	298 75	»	»
Ouest.	290	»	»	290	»	»
Midi.	290	»	»	291 25	»	»
Est.	286 25	»	»	286 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.